



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES PAYS-D'EN-HAUT MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 20 décembre 2017 à 19h30 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, lieu ordinaire des séances du conseil et conformément au code municipal, sont présents son honneur le maire, René Pelletier, mesdames les conseillères, France Robillard Pariseau, Corina Lupu et messieurs les conseillers Michel Roch, David Estall et Claude Pariseau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur Pierre Gagnon, Directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme greffier.

Absent : Monsieur Daniel Filiatrault.

Ouverture de la séance ordinaire du 20 décembre 2017

Monsieur le maire ouvre la séance ordinaire à 19:34 après constatation du quorum.

2017-12-2097 Approbation de l'ordre du jour – séance ordinaire du 20 décembre 2017

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance ;
Approbation de l'ordre du jour ;
Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2017 ;

1. Administration

1. Acceptation des comptes à payer pour la période du 15 novembre au 19 décembre 2017 ;
2. Transferts budgétaires ;
3. Dépôt de deux états comparatifs des revenus et dépenses ;
4. Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2018 ;
Retrait du point
5. Offre de service d'un consultant en ressources humaines et affaires juridiques ;
6. Fin de mandat – Me Amélie Chouinard | PFD ;
7. Création du Comité Ressources-Humaines et Affaires Juridiques ;
8. Avis de motion – projet de règlement et règlement relatif au Comité Consultatif d'Urbanisme – avec dispense de lecture ;
9. Avis de motion – projet de règlement et règlement constituant un Comité Consultatif en Environnement – avec dispense de lecture ;
10. Avis de motion – projet de règlement et règlement concernant la circulation et le stationnement dans la municipalité de Lac-des-Seize-Îles – avec dispense de lecture ;
11. Avis de motion – projet de règlement et règlement concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des endroits publics de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles – avec dispense de lecture ;
12. Avis de motion – projet de règlement et règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, les trottoirs, les parcs et places publiques de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles – avec dispense de lecture ;
13. Création du Comité Consultatif En Embellissement (CCEE) ;
14. Acquisition d'un terrain ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

15. Achat de pneus d'hiver pour le camion de la Municipalité ;
16. Achat d'équipement informatique pour les conseillers et conseillère des districts 1, 3, 4, 6 ainsi que pour monsieur le Maire ;
17. Téléphonie cellulaire ;
18. Modifications au système comptable ;
19. Mise à niveau du système de chauffage du 3^e étage de l'hôtel de ville ;
20. Résolution d'appui à la modification de la demande de subvention au Fonds de développement des territoires (FDT) ;

2. Sécurité publique

3. Transport et Voirie

4. Hygiène du milieu

5. Frais de financement

6. Urbanisme et environnement

1. Dépôt du rapport du Service d'urbanisme et de l'environnement ;

7. Loisirs et culture

8. Varia

9. Correspondance

10. Période de questions

11. Clôture et levée de la session ordinaire du 20 décembre 2017

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce 20^e jour du mois de décembre 2017.

Il est proposé par madame France Robillard Pariseau,

appuyé par monsieur Claude Pariseau,

et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal approuve, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 décembre 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

ADOPTÉE

2017-12-2098 Approbation procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2017

Il est proposé par monsieur Michel Roch,

appuyé par monsieur David Estall,

et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal approuve tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2017.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

ADOPTÉE

ADMINISTRATION - 1

2017-12-2099 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 15 NOVEMBRE AU 19 DÉCEMBRE 2017 - 1.1

Les membres du conseil attestent avoir reçu la liste des comptes à payer pour la présente séance et en avoir pris connaissance.

ATTENDU QUE le comité d'administration a fait la vérification des comptes à payer à approuver pour la période du 15 novembre au 19 décembre 2017, et qu'il recommande leur acceptation ;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de madame France Robillard Pariseau, appuyé par monsieur Michel Roch, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil approuve la liste des comptes à payer pour la période du 15 novembre au 19 décembre 2017 telle que déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier, au montant de 100 507.20 \$ et apparaissant dans le livre intitulé "PV - Comptes à payer", les salaires et DAS pour la période du 15 novembre au 19 décembre 2017 au montant de 37 380.66 \$ et les dépenses incompressibles pour la période du 15 novembre au 19 décembre 2017 au montant de 18 699.84\$ pour un total de 156 587.70 \$.



**Procès-verbaux de la Municipalité
de Lac-des-Seize-Îles**

No de résolution
ou annotation

DATE 18-12-2017 15:09				
MUNICIPALITÉ DU LAC-DES-				
PAYABLES AU 21-12-2017				
NOM	DATE	ERO	ÉTAT	MONTANT
QUÉBEC MUNICIPAL 207-	2021-12-	14682	COURS	160.96 \$
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT	2021-12-	14683	COURS	75.88
COMAO	2021-12-	14684	COURS	586.38
PG SOLUTIONS INC. 207-	2021-12-	14685	COURS	11 095.09
MICHEL ROCH	2021-12-	14686	COURS	85.08
ANDRÉ PILON - INGÉNIEUR-	2021-12-	14687	COURS	6 611.06
ENTREPRISE BERTRAND BREAU	2021-12-	14688	COURS	3 104.32
PELLETIER, RENÉ 207-	2021-12-	14689	COURS	98.51
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION	2021-12-	14690	COURS	258.70
MARCHÉ SANTÉ 2000 INC. 207-	2021-12-	14692	COURS	388.11
H. DAGENAIS ET FILS INC. 207-	2021-12-	14693	COURS	1 398.13
CLAUDE PARISEAU	2021-12-	14695	COURS	63.18
ROBILLARD PARISEAU, FRANCE	2021-12-	14696	COURS	806.94
DOMINIQUE LEMIEUX	2021-12-	14697	COURS	90.45
ENERGIE SONIC RN 207-	2021-12-	14698	COURS	979.60
M.R.C DES PAYS D'EN-HAUT 207-	2021-12-	14699	COURS	43 269.44
M.R.C DES PAYS D'EN-HAUT 207-	2021-12-	14700	COURS	607.00
OUALI-RÉNO P.M ENR	2021-12-	14701	COURS	517.39
MINISTRE DES FINANCES ET DE	2021-12-	14703	ANNULÉ	75.88
MINISTRE DES FINANCES ET DE	2021-12-	14703	ANNULÉ	(75.88)
M.R.C DES PAYS D'EN-HAUT 207-	2021-12-	14704	COURS	1 519.40
MINISTRE DES FINANCES ET DE	2021-12-	14705	COURS	75.88
SIMAG INFORMATIQUE	2021-12-	14706	COURS	3 286.16
PREVOST, FORTIN & D'AOUST,	2021-12-	14707	COURS	491.52
AMYOT GÉLINAS CA 207-	2021-12-	14708	COURS	5 311.67
RENAUD-BRAY 207-	2021-12-	14709	COURS	185.54
VILLE DE SAINTE-ADELE 207-	2021-12-	14710	COURS	90.00
GROUPE ULTIMA INC. 207-	2021-12-	14711	COURS	481.00
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	2021-12-	14712	COURS	184.37
POMPE PLOMBERIE SAINT-	2021-12-	14713	COURS	18 295.39
GROUPE KING INC. 207-	2021-12-	14714	COURS	142.57
J.M LÉONARD ÉLECTRICIEN INC.	2021-12-	14715	COURS	247.48
				-
			Total	100 507.20

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

Je, Pierre Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2017 afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

ADOPTÉE

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – 1.2

DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES – 1.3

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé à la séance de travail du Conseil le 11 décembre 2017, aux membres du Conseil, deux états comparatifs.

Le premier, compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second, compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018 - 1.4

Retrait du point avant l'adoption de l'ordre du jour.

2017-12-2100 OFFRE DE SERVICE D'UN CONSULTANT EN RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES – 1.5

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de M. Raynald Mercille relative au soutien et à l'expertise nécessaires à une gestion efficace des ressources humaines et affaires juridiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'esprit de l'entente vise une collaboration à plus long terme sans autre garantie que celle de la satisfaction continue des décideurs en place;

CONSIDÉRANT QU'une collaboration à long terme entre un consultant ou un conseiller juridique et un conseil municipal ne se prête pas à des engagements contractuels rigides ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Claude Pariseau, appuyé par monsieur David Estall, il est résolu d'accorder un mandat à M. Raynald Mercille, un consultant en gestion du personnel et relations de travail, pour un montant annuel d'honoraires de :

NEUF MILLE DOLLARS (9 000 \$) étalé sur six paiements de MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500 \$) à compter du 1er décembre 2017;

HUIT MILLE DOLLARS (8 000 \$) étalé sur six paiements de MILLE TROIS CENT TRENTE-TROIS DOLLARS ET TRENTE-TROIS CENTS (1 333,33 \$) à compter du 1er décembre 2018;

SEPT MILLE DOLLARS (7 000 \$) étalé sur six paiements de MILLE CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS ET SOIXANTE-SEPT CENTS (1 166, 67 \$) à compter du 1er décembre 2019 ;

SIX MILLE DOLLARS (6 000 \$) étalé sur six paiements de MILLE DOLLARS (1 000 \$) à compter du 1er décembre 2020, taxes et dépenses directes en sus, pour une période indéterminée.

Le Conseil municipal pouvant mettre fin à l'entente en fournissant un préavis de trois (3) mois.

QUE le compte du grand livre (GL) 02 19000 412 soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

2017-12-2101 FIN DE MANDAT – Me AMÉLIE CHOUINARD | PFD – 1.6

ATTENDU QUE les services de Me Amélie Chouinard ne sont plus requis par la municipalité de Lac-des-Seize-Îles ;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de monsieur Michel Roch, appuyé par monsieur Claude Pariseau, il est résolu de :

- Mettre fin à tous les mandats entre la municipalité et Me Amélie Chouinard, et ce à compter de la présente ;
- De donner instruction à Me Amélie Chouinard de remettre immédiatement à la municipalité de Lac-des-Seize-Îles tous les dossiers relatifs à la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, s'il y a lieu.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

ADOPTÉE

2017-12-2102 CRÉATION DU COMITÉ RESSOURCES-HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES (CRHAJ) – 1.7

ATTENDU QUE le « comité Ressources-Humaines et Affaires juridiques » (CRHAJ) analyse et soumet des recommandations pour des cas : d'engagement, de suspension sans solde, de congédiement et de harcèlement et qu'il fait des recommandations pour les affaires juridiques ;

ATTENDU QU'à la demande du Conseil, le comité CRHAJ est également chargé de tout mandat en relation avec la gestion des ressources humaines et de faire rapport et recommandation à ce dernier ;

ATTENDU QUE le comité CRHAJ a le pouvoir : d'étudier, d'analyser et de faire recommandations et pour ce faire de convoquer tout employé et de s'adjoindre des ressources, au besoin, pour compléter les analyses et recommandations ;

ATTENDU QUE les rapports et recommandations du comité CRHAJ demeurent en tout temps confidentiels ;

ATTENDU QUE le comité est constitué de deux (2) membres du Conseil, Me Raynald Mercille, et personnes-ressources pour compléter les analyses et recommandations. Le maire et le directeur général sont membres permanents de ce comité ;

ATTENDU QUE les membres permanents qui sont le maire et le directeur général sont membres d'office du comité CRHAJ avec leur entrée en fonction et le demeurent jusqu'à la fin de leurs fonctions de maire et de directeur général ;

ATTENDU QU'aucune rémunération spécifique n'est accordée aux membres de ce comité CRHAJ ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Michel Roch, appuyé par madame France Robillard Pariseau, il est résolu de créer le comité Ressources-Humaines et Affaires Juridiques et de nommer monsieur Daniel Filiatrault, président du comité CRHAJ ainsi que monsieur Claude Pariseau, madame France Robillard Pariseau, Me Raynald Mercille, Maire et le Directeur général membres du comité CRHAJ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

QUE le Conseil autorise la participation de personnes-ressources (ad hoc) pour compléter les analyses et recommandations.

QUE tous les membres du Conseil sont autorisés à participer aux rencontres du comité CRHAJ.

QUE la résolution 2017-11-2093 (Création du comité de ressources humaines) soit annulée.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT ET RÈGLEMENT RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – AVEC DISPENSE DE LECTURE – 1.8

Monsieur le maire, René Pelletier, donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement et règlement, relatif au Comité consultatif d'urbanisme sera adopté avec dispense de lecture lors d'une prochaine séance du conseil ou à une séance subséquente. Le règlement aura pour objet de constituer le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles. Il prescrira les responsabilités, la composition et les règles de fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT ET RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT – AVEC DISPENSE DE LECTURE – 1.9

Monsieur le maire, René Pelletier, donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement et règlement concernant la création d'un comité consultatif en environnement sera adopté avec dispense de lecture à une prochaine séance ou à une séance subséquente. Le règlement aura pour objet de constituer le Comité consultatif en environnement de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles. Il prescrira les responsabilités, la composition et les règles de fonctionnement du Comité consultatif en environnement.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT ET RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES – AVEC DISPENSE DE LECTURE – 1.10

Monsieur le maire, René Pelletier, donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement et règlement concernant la circulation et le stationnement dans la municipalité de Lac-des-Seize-Îles sera adopté avec dispense de lecture à une prochaine séance ou à une séance subséquente. Le règlement aura pour objet d'harmoniser les règlements municipaux applicables par la SQ et de leur fournir un répertoire modifié afin de faciliter le travail d'application dudit règlement et de légiférer en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT ET RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES, L'USAGE ET L'EMPIÈTEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

DES ENDROITS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES- SEIZE-ÎLES – AVEC DISPENSE DE LECTURE – 1.11

Monsieur le maire, René Pelletier, donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement et règlement concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des endroits publics de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles sera adopté avec dispense de lecture à une prochaine séance ou à une séance subséquente. Le règlement aura pour objet d'harmoniser les règlements municipaux applicables par la SQ et de leur fournir un répertoire modifié afin de faciliter le travail d'application dudit règlement et pour régir tout usage d'un endroit public non visée par les pouvoirs réglementaires que lui confère le Code de la sécurité routière, de même que régir tout empiètement sur un endroit public.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT ET RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROPRETÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS, LES TROTTOIRS, LES PARCS ET PLACES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC- DES-SEIZE-ÎLES – AVEC DISPENSE DE LECTURE – 1.12

Monsieur le maire, René Pelletier, donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement et règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, les trottoirs, les parcs et places publiques de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles sera adopté avec dispense de lecture à une prochaine séance ou à une séance subséquente. Le règlement aura pour objet d'harmoniser les règlements municipaux applicables par la SQ et visera à assurer la propreté et la tranquillité de ces lieux, ainsi que la sécurité de leurs utilisateurs.

2017-12-2103 CRÉATION DU COMITÉ CONSULTATIF EN EMBELLISSEMENT (CCEE) – 1.13

ATTENDU QUE le Comité Consultatif En Embellissement est un sous-comité du CCU et est formé de bénévoles ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal confie aux membres du comité CCEE l'embellissement de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'embellissement de la Municipalité permettra d'augmenter le sentiment d'appartenance des citoyens ainsi que leur fierté ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Claude Pariseau, appuyé par madame France Robillard Pariseau, il est résolu de créer le Comité Consultatif En Embellissement et de nommer monsieur David Ravello, président du comité CCEE ainsi que monsieur Michel Roch responsable du comité. Madame Sylvie Tassé et monsieur Denis Charlebois sont nommés membres du comité CCEE.

QUE le Conseil autorise la participation de personnes-ressources (ad hoc) pour compléter les analyses et recommandations.

QUE tous les membres du Conseil sont autorisés à participer aux rencontres du comité CCEE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

ADOPTÉE

2017-12-2104 ACQUISITION D'UN TERRAIN - 1.14

ATTENDU QUE le Conseil désire faire l'acquisition d'un terrain ;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une copie de l'entente avec le courtier ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Michel Roch, appuyé par monsieur David Estall, il est résolu de mandater monsieur Michel Davidson pour négocier l'acquisition d'un terrain dont les termes et conditions ont été portés à la connaissance du Conseil et acceptés.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

ADOPTÉE

2017-12-2105 ACHAT DE PNEUS D'HIVER POUR LE CAMION DE LA MUNICIPALITÉ – 1.15

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes pour l'achat de pneus d'hiver pour le camion de la Municipalité :

Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée - (819) 425-3718
Mont- Tremblant

* recommande pneus LT Firestone Winter Force 1284.52 \$ posés et balancés, taxes incluses

Pneus Bélisle (St-Jérôme) Inc.- (450) 436-4622
St-Jérôme

* recommande pneus LT Général Grabber Artic 1339.00 \$ posés et balancés, taxes incluses

Canadian Tire
Carrefour du Nord - (450) 438-3506
St-Jérôme

* recommande pneus WT Total Terrain Motomaster 1345.11 \$ posés et balancés, taxes incluses

Sarrazin Pneus Mécanique
820, boul. des Laurentides - (450) 438-3730
St-Jérôme, QC J7Z 4M8

* recommande pneus LT Firestone Winter Force 1199.34 \$ posés et balancés, taxes incluses

Gingras & Fils Ressorts Inc



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

553 Boulevard des Laurentides, Saint-Jérôme – (450) 432-9781

* recommande pneus LT Toyo Open Country 1341.44 \$ posés et balancés,
taxes incluses

ATTENDU QUE Sarrazin Pneus Mécanique est le plus bas soumissionnaire ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Michel Roch, appuyé par monsieur Claude Pariseau, il est résolu d'autoriser l'achat de pneus d'hiver chez Sarrazin Pneus Mécanique au montant de 1199.34 \$ taxes incluses.

QUE le compte du grand livre (GL) 02 32000 630 soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

ADOPTÉE

2017-12-2106 ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR LES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE DES DISTRICTS 1, 3, 4, 6 AINSI QUE POUR MONSIEUR LE MAIRE – 1.16

ATTENDU QUE le conseil municipal communique via internet, entre autres, avec la population ;

ATTENDU QUE les tablettes actuelles de marque ASUS ne peuvent pas être mises à niveau ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Michel Roch, appuyé par madame France Robillard Pariseau, il est résolu de faire l'achat de 4 ordinateurs / tablettes ainsi que de périphériques de connectivité pour un montant de 6000.00 \$, plus taxes.

QUE le compte du grand livre (GL) 02 11000 414 soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

3017-12-2107 TÉLÉPHONIE CELLULAIRE – 1.17

ATTENDU QUE le conseiller du district 3, monsieur Claude Pariseau, a fait la demande d'un cellulaire ;

ATTENDU QUE le Conseil avait autorisé l'achat de cellulaires via la résolution 2016-11-994 pour le Conseil ;

ATTENDU QUE les coûts mensuels des services de téléphonie cellulaire jusqu'au 16 novembre 2019 seront de 70.41 \$ par mois et par la suite de 85.41 \$ avec le fournisseur Vidéotron ;

ATTENDU QUE le prix de vente de l'appareil cellulaire est de 0.00 \$ avec contrat de deux ans ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur David Estall, appuyé par monsieur Michel Roch, il est résolu d'autoriser l'achat d'un forfait de 24 mois pour une (1) ligne de la firme Vidéotron au montant ci-haut mentionné.

QUE le conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de service cellulaire avec l'entreprise Vidéotron.

QUE le compte du grand livre (GL) 02 11000 331 soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

ADOPTÉE

2017-12-2108 MODIFICATIONS AU SYSTÈME COMPTABLE – 1.18

ATTENDU QUE le système comptable de la Municipalité, PGMegagest, a des doublons de descriptifs pour certains comptes, et ce, dans les mêmes catégories du grand livre ;

ATTENDU QUE la technicienne administrative doit créer des comptes au grand livre pour les nouveaux items ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Corina Lupu, appuyé par madame France Robillard Pariseau, il est résolu d'autoriser, Dominique Lemieux, à effacer les doublons de descriptifs pour certains comptes dans les mêmes catégories du grand livre ainsi que de créer des comptes au grand livre pour les nouveaux items.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

2017-12-2109 MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DU 3^E ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE – 1.19

ATTENDU QUE la résolution 2017-09-2071 n'incluait pas la période de temps que l'on devait rembourser le fonds de roulement ;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de monsieur David Estall et appuyé par monsieur Claude Pariseau, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil modifie la résolution 2017-09-2071 pour que le texte suivant de cette résolution : « **QUE** le fonds de roulement soit affecté de cette dépense. » soit remplacé par le texte suivant: « **QUE** le fonds de roulement soit affecté de cette dépense et que cette dépense sera remboursée sur une période de 10 ans au fonds de roulement. »

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

ADOPTÉE

2017-12-2110 RÉOLUTION D'APPUI À LA MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) -1.20

ATTENDU QUE la municipalité étant petite il est essentiel de concentrer toutes les activités à un endroit rassembleur ;

ATTENDU QUE l'activité physique sera ainsi favorisée par la centralisation des équipements sportifs au centre Marcel-Tassé ;

ATTENDU QUE dans le cadre d'un projet intergénérationnel la municipalité désire mettre en place plusieurs équipements de sports afin de rejoindre toutes les strates de la population et centraliser toutes les activités de sports au centre Marcel-Tassé ;

ATTENDU QUE le projet intergénérationnel est un projet rassembleur et qu'il permettra aux aînés de côtoyer toutes les strates de la population tout en pratiquant les activités qui les stimulent et qui les garderont actifs et en santé ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Michel Roch, appuyé par monsieur Claude Pariseau, il est résolu d'appuyer la modification de la demande de subvention au Fonds de développement des territoires (FDT).

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

SÉCURITÉ PUBLIQUE – 2

TRANSPORT ET VOIRIE – 3

HYGIÈNE DU MILIEU – 4

FRAIS DE FINANCEMENT – 5

URBANISME ET ENVIRONNEMENT – 6

DÉPÔT RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - 6.1

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres présents du conseil le rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement relativement aux travaux effectués au 19 décembre 2017 et le dépose aux archives pour en faire partie intégrante.

LOISIRS ET CULTURE - 7

VARIA – 8

Guignolée 2017 :

Madame Françoise Tassé donne son rapport : 1130.10 \$ d'amassé

329 articles ramassés

Maire informe la population que :

- la firme Cogeco va introduire la fibre optique au village
 - la piste de ski de fond entre Montcalm et Lac-des-Seize-Îles se fera en 2019
 - il y aura une borne sèche au village au printemps
-

CORRESPONDANCE - 9



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a duré environ 45 minutes.

Questions de la séance du 15 novembre 2017

Question de madame Lise Tétrault à la séance du 15 novembre:

- 1- Est-ce qu'il va y avoir un autre enseigne de stationnement pour handicapé près de l'entrée principale? Monsieur Léveillé a installé l'enseigne.

Questions de la séance du 20 décembre 2017

Mme Cécille Brin : Est-ce que le Conseil va prendre au sérieux les sports de plein air ?

Est-ce que le Conseil déposera la vision municipale quant à l'usage des deux tronçons, soient : LDSI à Wentworth-Nord ?

Est-ce que le Conseil déposera un plan d'action qui permettra en tout temps l'usage du corridor aérobique ?

Est-ce que le Conseil déposera un échancier illustrant l'usage progressif quant à l'exploitation du corridor ?

2017-12-2111 CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par madame Corina Lupu,

appuyé par madame France Robillard Pariseau,

et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal clôture la séance ordinaire du 20 décembre 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Daniel Filiatrault	District # 6				x

ADOPTÉE

*de présence a été faite
Par Pierre Gagnon.*

13-2-2018

Levée de la séance ordinaire du 20 décembre 2017

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire, René Pelletier lève la séance ordinaire du 20 décembre 2017 à 20h51.


Pierre Gagnon, oma
Directeur général et secrétaire-trésorier


René Pelletier
Maire